



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022

Délibération n° 2022 0304

ANNULE ET REMPLACE

L'an deux mille vingt deux, le premier Mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 15 Février 2022

Secrétaire de séance : Michelle GAUCHER

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 18)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric	X		
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (5)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel		X	
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick		X	
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre		X	
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques			

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présent : 9, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (5)	(6)	(1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A Henri CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (4)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques		X	
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Amaud		X	
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul		X	

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présent : 1)					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER, Florian GARCIA, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

Délibération N°2022_0304 – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Rapport n°2022 0304 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique de plein droit dans toutes les collectivités au 1er janvier 2024 en remplacement de l'actuelle instruction budgétaire et comptable M14.

Le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 permet aux collectivités d'opter de manière anticipée pour ce cadre budgétaire et comptable. Il propose donc à l'assemblée de faire application de ces nouvelles règles au 1er janvier 2023 afin d'optimiser la gestion financière de la structure, et donc d'opter pour le référentiel M57 développé (plus adapté à la gestion du syndicat).

Le comptable public a émis un avis favorable à cette option.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** d'opter pour l'application du cadre budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} Janvier 2023
- **AUTORISE** l'exécutif de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 1^{er} Mars 2022

Membres en exercice	37
Membres présents :	28
Nombre de votants :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

